



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90
sepra-81@orange.fr

9, chemin de La bastide
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux, le 17 avril 2019

Objet : demande d'engagement
pour l'application de l'article 11

Mme Verdier-Jouclas
Mr Bonnacarrère
Mr Carcenac
(par courriels)

Madame la députée, Messieurs les sénateurs

Il y a deux mois, nous vous avons contacté pour vous demander votre soutien éventuel en application de l'article 11 (voir pièce jointe). Deux d'entre vous nous ont répondu, mais sans engagement formel de leur part. Nous vous représentons donc une seconde fois notre demande, mais cette fois de façon plus claire.

L'actualité permet justement de nous faire mieux comprendre : notre demande est du même type que celle déposée par plus de 200 députés ou sénateurs concernant l'aéroport de Paris : il s'agit d'un « RIP ».

Nous vous demandons votre engagement d'appui sur deux RIP :

- Un plan sérieux de lutte contre le réchauffement climatique.
Il s'agit bien sûr d'un engagement de principe, sous réserve de connaître le détail du plan, qui devrait être élaboré par les associations environnementales nationales auxquelles nous nous sommes adressés.

- La reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé.
Cela ne devrait pas poser de difficultés à Mme Verdier-Jouclas puisque le président de la République, dans son allocution du 10 décembre dernier, à indiqué qu'il fallait «la prise en compte du vote blanc ». Comme, depuis plusieurs années, celle-ci est partiellement réalisée par la comptabilisation séparée des votes nuls, maintenant, logiquement, il s'agit bien de reconnaître complètement la réalité qu'ils sont des suffrages exprimés, ne devant plus désormais être considérés de façon abusive comme des bulletins nuls.

En outre, nous vous demandons que lors du prochain congrès pour la révision de la Constitution, vous votiez pour que le seuil minimal requis dans les RIP pour les signatures des parlementaires et des électeurs/trices soit réduit de moitié, en tout cas pour les questions qui sont spécifiées dans l'article 11. On pourrait envisager le « RIC » impliquant seulement des citoyen(ne)s, et avec un pourcentage minimal différent de signatures.

Notre démarche en faveur de la Démocratie participative avec tenue des RIP est très ancienne, alors que personne n'en parlait : voir sur notre site (dans « nos actions/enquêtes publiques ») .Plus récemment l'article publié dans le journal « Le Tarn libre » en décembre dernier (voir pièce jointe) et le compte-rendu du « Grand Débat » avec la SEPRA, tenu le 10 mars, paru sur le site officiel, peuvent être consultés.

Dans l'attente de votre réponse sur les trois points que nous vous soumettons, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les parlementaires, nos salutations responsables,

Au nom du CA de la SEPRA,
le secrétaire